Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 7 décembre 2020, les règlements suivants :

RCA20-14004: Règlement autorisant un emprunt de 100 000 $ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière (travaux réalisés à l'interne).

RCA20-14005 : Règlement autorisant un emprunt de 2 605 000 $ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière (travaux réalisés à l'externe).

RCA20-14006 : Règlement autorisant un emprunt de 888 000 $ pour financer la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé les règlements le 17 février 2021. Toute personne intéressée peut consulter ces règlements sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : **www.ville.montreal.qc.ca/reglements.**

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal le 19 février 2021

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers